



Services Paroissiaux

Bureau municipal

Secrétariat (418) 339-2543

Télécopieur (418) 339-3105

Courriel st-casimir@infoteck.qc.ca

Maire : Dominic Tessier Perry 418-339-3034

Les conseillers :

Poste No 1 Michel Trottier 418-339-2446

Poste No 2 Martin Denis 418-339-2065

Poste No 3 Danielle Du Sablon 418-339-2653

Poste No 4 Louis-P. Douville 418-339-2837

Poste No 5 Yan Laganière 418-284-9124

Poste No 6 Stéphanie Dusablon 418-339-2948

Incendie/ Ambulance/Police : **911**

Prévention suicide 1-866-277-3553 (Sans frais)

Services municipaux

Permis de construction : 339- 2543

Michel Ross, inspecteur en bâtiment

Bibliothèque 339-2909

Ange-Aimée Asselin, Bibliothécaire

Centre Internet 339-2055 poste 2

L'Équipe : Françoise Marcotte, Huguette

Falardeau, Sylvie Girard

Comité d'embellissement

Clément Godin 339-2508

Service des Loisirs

Jonathan Tessier 339-2543

O.M.H – H.L.M.

Bernard Arsenault 268-3993

Travaux publics

Vital Naud 339-2543

Presbytère (418) 339-2951

André Gagné, Prêtre

Françoise Marcotte, secrétaire

L'Éclaireur 339-2543

Mise en page : Carole Germain

Services Québec : 1-877 644-4545.



Fabrique Saint-Casimir

FÊTE CHAMPÊTRE

18 AOÛT 2013

Réservez votre date. Il y aura un marché aux puces à la fête champêtre, pour les personnes intéressées, vous avez deux options : soit réserver votre table à 15\$ et vendre vos articles vous-même ou nous les donner, au profit de la Fabrique en les apportant le plus tôt possible.

Nous aurons encore la messe en plein air, suivie d'une criée, puis, une épiluchette de blé d'inde, hot dog sur place, desserts et breuvages. Il y aura un bingo et autres activités en après-midi suivi d'un souper spaghetti vers 17 h.

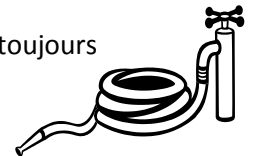
Les gens qui auraient des objets (de préférence antique) à donner pour la criée, téléphonez au presbytère au 418-339-2951, une personne passera les prendre le **samedi 6 juillet**. Tous les objets seront vendus au profit de la fabrique.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES : Vous avez des idées nouvelles qui pourraient nous aider. Vous aimeriez participer à l'organisation ou simplement donner du temps durant la journée! Nous sommes à la recherche de bénévoles pour faire de cette journée un succès. Pour informations : 418-339-2951 (presbytère sur les heures de bureau)

Avis aux abonnés du réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne.

N'oubliez pas que votre avis d'ébullition est toujours en vigueur.

La Municipalité de Saint-Casimir



Prochaine publication : 30 août 2013

Date de tombée : le 15 août 2013 (après cette date, aucun article ne sera accepté).



Abrégé de la séance ordinaire du 10 juin 2013

- Demande d'aide financière de 291 200\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014 du ministère des Transports du Québec pour les routes suivantes : Rang Rivière Noire 16 200\$ et Chemin de l'Île Grandbois 275 000\$.
- Mandat de gré à gré à la firme SNC-Lavalin au montant de 19 000\$ (plus taxes) pour la préparation de plans, devis et surveillance des travaux/Remplacement de l'égout unitaire sur la rue Baribeau. Cette dépense sera imputée à la programmation de la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.
- Mandat de gré à gré à la firme MCI inc. de Trois-Rivières au montant de 19 000\$ (plus taxes) pour la préparation de plans et devis / Remplacement du ponceau sur le chemin de l'Île Grandbois.
- Mandat de gré à gré à la firme Dessau inc. pour la préparation de plans, devis et surveillance des travaux / Remplacement de l'égout unitaire sur le boulevard de la Montagne.
- Engagement des préposés à l'entretien des espaces verts : Mme Marie Thérèse Bélisle à titre de préposée à l'entretien aux espaces verts (adulte) pour 14 semaines à raison de 28 heures par semaine; M. Maxime Lauriault à titre de préposé à l'entretien aux espaces verts (étudiant) pour 8 semaines à raison de 40 heures par semaine. Une demande sera présentée dans le cadre du programme Jeunes au travail de Desjardins pour le poste étudiant.
- Fermeture officielle, en date du 10 juin 2013, d'une section du rang Gaston-Genest (lot 3 928 800) qui part de l'intersection du rang du Gîte en direction ouest jusqu'à la jonction avec le boulevard de la Montagne.
- Proclamation des *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que la Municipalité de Saint-Casimir porte à la culture.
- Autorisation à Monsieur le maire, Dominic Tessier Perry, à s'inscrire aux assises annuelles de la FQM au coût de 620\$/personne en plus des frais d'hébergement, de déplacement et de repas.

Vous pouvez maintenant consulter les procès-verbaux en ligne sur le site internet de la municipalité au www.saint-casimir.com

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les **lundis 8 juillet et 12 août 2013 à 20h00.**

René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier



AVIS À LA POPULATION

À la suite des récents événements survenus aux conteneurs à déchets situés derrière le Centre paroissial, les membres du Conseil en sont venus à la conclusion de procéder à l'installation d'une **caméra de surveillance** afin d'identifier les contrevenants.

Nous vous rappelons que ces conteneurs sont à **l'usage exclusif** du Centre paroissial.

En conséquence, nous vous invitons à utiliser l'Écocentre de St-Alban situé au 180, route 354 à St-Alban, lequel est ouvert à l'année les vendredis, de 8h00 à 16h45 et les samedis de 8h à 15h45.

Les matières acceptées sont :

- Le papier et le carton;
- Les plastiques mous et les contenants de plastique numérotés de 1 à 7;
- Le bois, les branches et les résidus d'émondage;
- Les feuilles et le gazon
- Les résidus de jardinage, la terre et les morceaux de tourbe;
- Les résidus de construction et de rénovation et démolition;
- La pierre, les briques, le béton et l'asphalte;
- Les objets volumineux (encombrants) tels que les meubles, les lavabos, les appareils ménagers, etc.;
- Les ordinateurs, claviers, moniteurs, imprimantes, lecteurs DVD et vidéo, téléviseurs et téléphones cellulaires;
- Les métaux ferreux et non ferreux (cuivre, aluminium);
- Les réfrigérateurs et les congélateurs;
- Les résidus domestiques dangereux (peinture, huile, vernis, bouteilles de propane expirées, produits d'entretien ménager, etc.);
- Les pneus avec ou sans jante (maximum 48 pouces de haut).

Le service est **GRATUIT** pour les citoyens desservis par la Régie.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Municipalité

À VENDRE
CAMION DE POMPIERS (GMC 1963)

La municipalité souhaite vendre un camion de pompiers de marque GMC 1963.

Le prix de base demandé est de 1 500\$.

Les offres cachetées seront acceptées jusqu'au lundi 26 août 2013 à 13h00.

La municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus élevée ni aucune des soumissions reçues.

René Savard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

TAXES MUNICIPALES

**N'OUBLIEZ PAS LE 3^E PAIEMENT DES
TAXES MUNICIPALES LE 31 JUILLET
2013.**

CIVISME SVP

La municipalité vous réitère de ne pas déposer de meubles ou de gros objets à côté des conteneurs à déchets situés derrière le Centre Paroissial et également, de ne pas mettre de déchets ou de meubles dans le bac à récupération. Merci!

La municipalité

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

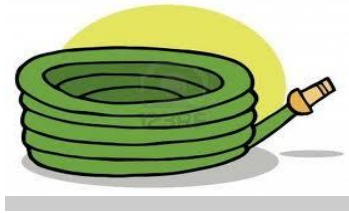
VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ SERA FERMÉ LE LUNDI 1^{ER} JUILLET 2013 POUR LE CONGÉ DE LA FÊTE DU CANADA.

ÉGALEMENT, LE BUREAU SERA FERMÉ DU 22 AU 26 JUILLET INCLUSIVEMENT.

BONNE VACANCES À TOUS!



La municipalité de Saint-Casimir



Périodes d'arrosage

À moins d'avis contraire de la part de la Municipalité, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

L'arrosage manuel d'un potager est aussi permis en tout temps à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique.

Par ailleurs, l'article 22.2.1 du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, nous indique que l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour les immeubles dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour les immeubles dont l'adresse est un chiffre impair.

De plus, l'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par un système d'arrosage automatique est permis uniquement entre 3 h et 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Pour ce qui concerne les véhicules, les entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment, l'utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable municipal pour le lavage des véhicules est permise en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique.

L'utilisation de l'eau provenant du réseau de distribution d'eau potable municipal pour le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des terrasses, des balcons ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 15 mai et du 15 septembre au 31 octobre de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant un tel lavage.

Enfin, quiconque contrevient à une disposition du *Règlement 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable*, commet une infraction et est passible :

- a) s'il s'agit d'une personne physique :
 - d'une amende de 100 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 300 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 500 \$ pour toute récidive additionnelle.
- b) s'il s'agit d'une personne morale :
 - d'une amende de 200 \$ pour une première infraction;
 - d'une amende de 600 \$ pour une première récidive;
 - d'une amende de 1 000 \$ pour toute récidive additionnelle.

Michel Ross,
Inspecteur en bâtiment et en environnement
(418) 339-2543



10 août 1973 (40 ans déjà) Sinistre à Saint-Casimir

Le 10 août 1973, vers 17h, une pluie torrentielle s'abat au nord de Saint-Casimir dans la montagne, entre les paroisses Saint-Prospère et Saint-Thuribe. Cette grosse pluie dure environ une heure et laisse 35mm d'eau.

Descendant de la montagne, cette eau amasse plusieurs morceaux de bois morts et de nombreux déchets qui bloquent le pont du 3^e rang et le ponceau sous le chemin de fer.

La puissance de cette accumulation d'eau et déchets emporte le gravier supportant le chemin de fer. Lorsque tout ça arrive près de la rivière Sainte-Anne, la première maison qui a cédé de son solage est celle de M. Réjean Lépine sur la rue Godin. Elle est entraînée

sous le pont de la rue Tessier-Ouest pour se trouver, en mille morceaux, dans la rivière Ste-Anne. Suivent les maisons de M. Roland Duchesneau. D'autres maisons, dont celle de M. André Toutant est très endommagée ainsi que celles de M. Paul Jobin. M. Victorin Naud et M. Lévis Tessier; elles seront irréparables.



M. Paul Jobin cherchant des effets personnels dans les débris de sa maison



Restant de solage de la maison de Roland Duchesneau



Le chef pompier Charles Germain et le pompier J. Baptiste Gendron transportant une pompe, portative pour venir en aide aux sinistrés.

Article & Photos
Guy Tessier

Pour en apprendre davantage sur ce sinistre, veuillez consulter les pages 128-129 de l'Album-souvenir de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir.

LE FOND EST
SOUVENT PLUS PRÈS
QU'IL NE PARAÎT.

PARLEZ-EN À DAVID,
IL NE MARCHERA
PLUS JAMAIS.



ÉVITEZ DE PLONGER SI...

- la profondeur de l'eau est inconnue
- les lieux ne sont pas éclairés
- vous avez consommé de l'alcool


SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE™
Ensemble nous sauvons vite



Association
des paraplégiques
du Québec

www.sauvetage.qc.ca
www.paraquad.qc.ca

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE CHALEUR ACCABLANTE ENFANTS ET ADOLESCENTS

Dans le contexte actuel des changements climatiques dus au réchauffement de la planète, la probabilité que surviennent des vagues de chaleur s'accroît. Lorsque la température chaude et humide perdure, cela peut entraîner des effets importants sur la santé, et même causer la mort.

Le présent avis concerne spécifiquement les enfants et les adolescents. Ceux-ci présentent un certain potentiel de vulnérabilité aux effets de la chaleur, en raison des nombreuses activités physiques et sportives auxquelles ils participent durant la saison estivale. Leur plus grande sensibilité aux effets de la chaleur s'explique en bonne partie par les éléments suivants :

- ❖ une sensibilité à la charge thermique environnementale (particulièrement chez les jeunes enfants) plus élevée en raison d'une plus grande surface corporelle en relation avec le poids;
- ❖ un métabolisme de base et à l'effort plus rapide que celui d'un adulte, ce qui augmente la production de chaleur interne; les jeunes enfants ont un mécanisme de sudation peu développé qui les prive du moyen le plus efficace pour dissiper le gain de chaleur corporelle;
- ❖ une capacité moindre à ressentir la soif et à l'exprimer.

Ainsi, lorsqu'Environnement Canada émet un avertissement de chaleur et d'humidité accablantes (30 °C et facteur humidex de 40), les mesures suivantes sont recommandées :

- ❖ reporter toutes les compétitions sportives prévues à l'extérieur, particulièrement celles qui demandent de l'endurance, ou encore modifier l'horaire de manière à ce que ces activités aient lieu tôt le matin ou en fin de journée lorsque la chaleur est plus facile à supporter;
- ❖ surveiller plus particulièrement les effets de la chaleur en début de saison, puisque la capacité d'acclimatation des enfants est beaucoup plus lente que celle des adultes;
- ❖ encourager les enfants à boire toutes les 20 minutes (même s'ils ne ressentent pas de sensation de soif) des boissons sportives diluées dans de l'eau, à raison de 150 ml (\pm ½ tasse) pour ceux qui pèsent moins de 40 kg et de 250 ml (1 tasse) pour les plus grands.

ÉVITER LES COLAS OU AUTRES BOISSONS GAZEUSES POUR LES ADOLESCENTS;

- ❖ inciter les enfants et les adolescents à porter des vêtements amples de couleur claire, un chapeau de couleur claire avec un large bord, des lunettes de soleil (dans la mesure du possible) et à protéger leur peau avec une crème solaire à large spectre (UVA/UVB) possédant un facteur de protection solaire (FPS) de 15 ou plus. Il est important d'appliquer une nouvelle couche de crème solaire après la baignade ou lors d'épisodes de sudation excessive. Il faut une bonne quantité de crème solaire pour obtenir une protection adéquate. La majorité des personnes en applique de 4 à 5 fois moins que ce qui est généralement recommandé. Attention aux coups de soleil, et ce, même à l'ombre, puisque l'eau, le sable et le béton réfléchissent les rayons ultraviolets (UVA/UVB). Éviter l'exposition au soleil entre 11 h et 14 h;
- ❖ limiter dans la mesure du possible ou, selon le cas, faire cesser toute activité physique pour les enfants ou les adolescents qui souffrent de maladies aiguës (diarrhée, fièvre, coup de soleil, etc.) ou chroniques (maladies cardiaques congénitales, diabète, fibrose kystique, asthme sévère);
- ❖ surveiller l'apparition de symptômes prémonitoires de déshydratation telle la fatigue anormale, la désorientation, l'état de confusion, la température corporelle élevée, les nausées, les vomissements, les vertiges, les syncopes et les frissons. **IL EST IMPORTANT** de diriger immédiatement tout individu qui présente ces symptômes vers un endroit ombragé ou frais; lui offrir des liquides rafraîchissants, l'humecter avec des serviettes humides froides ou le baigner dans une piscine ou sous une douche d'eau tiède. Au moindre doute, contacter le service Info-Santé au numéro de téléphone 811 ou en situation d'urgence faites le 911.

Pour en savoir plus, consulter les sites Internet suivants :

Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale :

<http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/chaleur-accablante-et-extreme/>

Ministère de la Santé et des Services sociaux : <http://www.msss.gouv.qc.ca/chaleur>

Source : Équipe santé et environnement

Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services

HERBICYCLER, c'est pas compliqué!

Comment :

- Tondez votre gazon plus fréquemment.
- Laissez les résidus de gazon sur la pelouse.
- En 48 heures, tout sera décomposé.

Avantages :

- Diminue le temps requis pour la tonte;
- Réduit la durée d'entretien de la pelouse;
- Constitue un excellent fertilisant naturel;
- Renforce la santé de la pelouse.

**Tout le monde gagne
à herbicycler, car cela
permet de réaliser
d'importantes économies
pour le transport
et le traitement
de la matière.**

Trucs simples :

Coupez le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces).

Si la coupe est effectuée lorsque le gazon est long, laissez-le sécher sur place et utilisez-le comme engrais dans le jardin et les plates-bandes.

www.laregieverte.ca



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

Alerte à la renouée japonaise à St-Casimir

(Extraits de *La renouée du Japon : plante à problèmes*, par Antoine Rempp, Ingénieur, Ecodesign Akwaterc, 2004 et *Fallopia Japonica; Calamité Végétale*, par Pierre Gingras, La Presse, 21-02-2005)

Plante envahissante à détruire



La renouée japonaise, communément appelée «*bambou*», est cette plante originaire d'Asie que l'on retrouve en abondance dans de nombreux endroits de notre municipalité principalement le long des rives des rivières Sainte-Anne et Niagarette. Cette plante invasive, qui est répandue à travers le monde, est bannie par les horticulteurs et les écologistes car elle détruit tous les autres végétaux et contribue à l'érosion des berges.

La renouée japonaise sort de terre tôt au printemps et bloque la lumière aux autres plantes, étouffant ainsi la flore indigène. En plus, ses racines libèrent des toxines qui altèrent les sols et qui détruisent le développement d'autres végétaux.



En empêchant les autres espèces de pousser, elle appauvrit la diversité biologique et menace ainsi l'équilibre fragile des écosystèmes de nos rivières. La renouée perturbe aussi les activités humaines : elle limite l'accès aux cours d'eau rendu infranchissable par un mur vert et diminue la valeur des terrains sous son emprise.

Les dommages qu'elle cause à l'environnement ont forcé l'Union internationale pour la conservation de la nature à l'inscrire dans sa liste des pires espèces envahissantes de la planète. On ne lui

connait aucun ennemi naturel qui pourrait freiner sa prolifération.

Un drame horticole

Selon les botanistes, cette plante est devenue une véritable calamité dont on ne voit pas la fin. Les colonies forment d'immenses populations de plusieurs centaines de tiges. La vitesse de croissance de cette plante qui atteint trois mètres est prodigieuse et elle possède une incroyable résistance au désherbage. Les rhizomes peuvent plonger jusqu'à cinq mètres dans le sol et un minuscule segment de tige ou de racine suffit pour produire une nouvelle tige.

Comment la combattre

Le défi de son élimination est de taille et urgent avant que la situation ne soit irréversible. Tous les citoyens et surtout les propriétaires de terrains infestés doivent s'impliquer pour combattre ce fléau afin de l'irradier du paysage. La méthode la plus écologique est de tondre ou de couper au ras du sol de façons répétées les jeunes pousses et les repousses pour affaiblir les rhizomes qui finiront par asphyxier étant privé de lumière.

Les rhizomes peuvent également être enlevés pour contrôler l'invasion en prenant bien soin de les détruire (séchage, feu, etc.). Il est strictement défendu de jeter tiges et racines dans les cours d'eau afin d'éviter la contamination des rivages en aval.

Après le nettoyage, il est primordial de planter sur les sols nus des arbres (saules, frênes, aulnes, conifères), des vivaces et semer des graminées entre ceux-ci afin de concurrencer au maximum le retour de la renouée.

Patience et persévérance sont de mise !

Entraide Saint-Casimir

Nous aurions grand besoin de vêtements d'enfants 0-5 ans ainsi que tout autre vêtement. Vous pouvez les apporter à l'Ouvroir au 220, Boul. de la Montagne en tout temps, mais **veuillez téléphoner aux responsables pour les aviser que des sacs ont été déposés devant l'entrée.** Merci!

Responsables : Louise : 418-339-2615 ou Louissette : 418-339-2765

Le Comité de l'entraide



CERCLE DE FERMIERES

Pour celles qui aimeraient tisser lors de la période estivale, les membres peuvent

s'adresser aux responsables des métiers : Gaétane Roch (418) 339-2849,

Yvonne Trottier (418) 339-2009, Yolande Germain (418) 339-2936, Huguette Talbot (418) 339-2957, Louissette Jobin (418) 2765.

Lors de la Fête Champêtre du 18 août prochain organisé par la Fabrique de St-Casimir, nous serons présentes afin de pouvoir vous offrir divers articles d'artisanat. **Toute la population est invitée à passer nous voir à notre table, vous découvrirez tout le travail fait par nos artisanes, que nous remercions d'ailleurs pour leur temps et bénévolat que ces femmes donnent à leur cercle afin d'en assurer la survie, que ce soit le tissage, la couture, le tricot aux aiguilles, tricot au crochet, toutes les pièces d'artisanat sont appréciées.**

Les membres qui ont des pièces à nous remettre pendant la saison estivale, vous pouvez communiquer avec le bureau de direction ou venir les porter au local des Fermières mercredi le 14 août entre 13h00 et 15h00.

Bonne Vacances à toutes et Bon Succès dans la fabrication de vos pièces.

Lise M. Rivard, présidente, Ginette Beaudoin, vice-prés., Solange Talbot, secrétaire, Huguette Marcotte, conseillère, Annik Boulianne, conseillère.

Voyages Marie-Berthe

- 4 août 2013 : Départ en direction de Québec. Embarquement sur le Louis-Jolliet pour le dîner avec la famille Daraïche et ses musiciens. Croisière Québec –Chutes Montmorency-Île d'Orléans-Québec. Souper à Québec. 2 repas : 179\$
- 2 septembre 2013 : Croisière sur le Louis-Jolliet. Spectacle avec Gilles Descoteaux et Denis Côté. Invités : Christian et Josiane, Gill et Gang Goes Country. Transport et 2 repas : Spécial : 90.00\$
- 30 novembre 2013 : Spectacle « NOËL D'AUTREFOIS » à la salle Dina-Bélanger. Venez danser, rire, chanter avec le duo France Duval et Bruno Laplante. Visite du marché de Noël Allemand de Québec. Transport et 1 repas : 119.00\$

Pour réservation et information : Marie-Berthe au 418-339-2085

LES VOIES DU SACRÉ

INVITATION

VISITES GUIDÉES DE L'ÉGLISE

Comme par les années passées, les plages horaires seront du mercredi au dimanche de 10h à 17h et ce jusqu'au 2 septembre (Fête du Travail). Amenez vos amis (es) et la parenté pour une visite durant cette période.

Les guides se joignent à moi pour vous souhaiter un très, très bel été.

Gilles Naud, responsable des visites.

Carrefour FM Portneuf



Vous êtes un homme ou une femme et vous vivez une rupture amoureuse ?
aider à reprendre votre situation en main.

Appelez-nous, nous pouvons vous

Suivi individuel et personnalisé et ce dans différents endroits sur le territoire de Portneuf. Tél : **418 337 3704** ou **1-888-337-3704**



La Coopérative de Santé Portneuf-St-Basile est présente dans le milieu depuis plusieurs années déjà. Elle vise à offrir des services de santé à proximité. Plusieurs projets sont en développement dont la venue d'un médecin.

Les services offerts sont :

Chiropratique

Diététique – Nutrition

Massothérapie

Podiatrie

Psychologie

Prélèvements (CSSS de Portneuf, gratuit pour tous)

Les services de la Coopérative sont accessibles à tous, peu importe votre statut, membre ou non-membre, et votre zone géographique. En devenant membre, vous maintenez des services de santé de proximité et vous bénéficiez d'escomptes sur les tarifs des services de nos professionnels.

Contactez la coopérative au **418 913-0524** pour prendre rendez-vous. Pour plus de renseignements, contactez-nous ou visitez notre site internet www.coopsantepsb.com

RUINE DES RUINES DE PIERRE

Tous les visiteurs arrivant à Saint-Casimir, par le côté nord de la rivière Sainte-Anne, remarquent des ruines imposantes d'une ancienne maison. Dans le journal L'Action Catholique du samedi 2 avril 1955, le photographe Roger Tessier de Sainte-Anne-de-la-Pérade publie un article sur ces ruines de pierre, avec une photographie où l'on voit une immense cheminée qui supporte une partie d'un mur avec une fenêtre. Une photo par Léo Denis Carpentier dans *Familles et patrimoine bâti de Saint-Casimir*, page 139, fait voir, lié à la cheminée le reste d'un pan de mur avec l'emplacement d'une fenêtre. D'après le contrat de construction (Augustin Trudel minute 4973, 1816-10-07), il ne s'agit pas réellement d'une vraie cheminée, mais d'une *fausse tête de cheminée sur chaque pignon*. On peut donc mesurer la dégradation sur une période de 48 ans (1955-2003). Neuf ans plus tard (2003-2012), la partie du mur contenant la fenêtre est affaissée (côté gauche sur la photo). **De sorte que la dégradation s'accélère.** Il est intéressant de rapporter les propos de Roger Tessier.

« Construite au temps de la bataille de Châteauguay et des troubles du Bas-Canada, cette vieille maison évoque quelques époques de notre histoire. Du style purement français, comme le sont presque toutes les maisons de ce genre, elle fut construite en 1818 selon M. Eddy Douville [né le 26-03-1878] que nous avons interrogé à ce sujet. La date est exacte affirme M. Douville, car il se rappelle très bien que lors de sa démolition qui remonte à environ 80 ans [1875], il était petit gars à ce temps-là et il se rappelle qu'au dessus de la porte centrale, il y avait une énorme pierre où la date de la construction de la maison y avait été sculptée. Par la suite, affirme toujours M. Douville qui a maintenant 78 ans, la pierre qu'on a pu extraire de cette maison a été transportée à Ste-Anne pour consolider les vieux quais qui existaient alors. Apparemment, le chemin du roi passait au sud de cette vieille ruine, mais personne ne s'en souvient. On en déduit ce fait à cause de la pierre datée qui se trouve au sud, donc le chemin passait là. Aujourd'hui, le chemin passe à environ 300 pieds plus au nord. »

« Plusieurs familles ont vécu dans cette maison légendaire. En tout premier lieu, il y eut les familles Gervais qui vinrent s'établir les premières après la construction de la maison. Des recherches faites dans des vieux contrats de vente de terre établissent clairement que ce fut bel et bien M. Joseph Gervais qui en fut le premier possesseur. Il mourut toutefois dans des circonstances assez tragiques. »

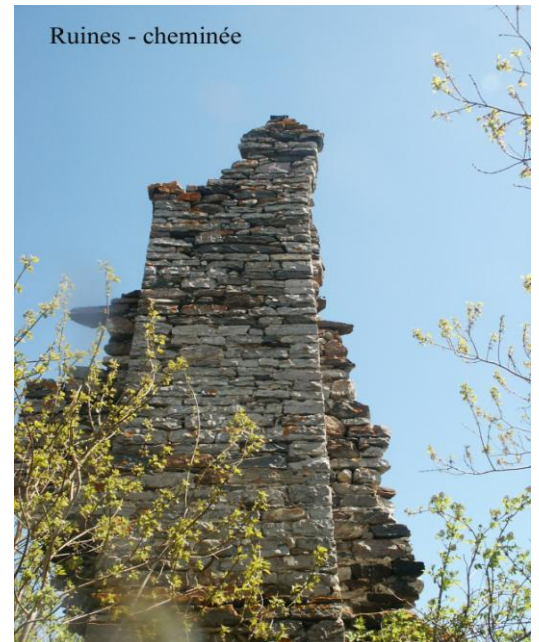
Maison hantée

Le frère Luc Frenette, FIC, un de nos membres, se souvient qu'étant jeune ses parents lui parlaient d'une maison hantée à Saint-Casimir et de ne pas s'aventurer trop près des ruines de pierre. À ce sujet, voici ce qu'écrivit Roger Tessier dans ce même article de L'Action catholique.

« On raconte que, dans cette vieille maison de pierre, aux premiers temps de sa construction, les habitants se chauffaient à même le grand foyer de pierre au centre de la maison. On faisait cuire les aliments à la crémaillère dans un vieux chaudron de fer. L'ameublement de la maison était typique de ce temps-là : sofa, chaise berçante en bois dur, huche à pain en bois blanc, un petit berceau en noyer foncé était presque toujours occupé. Tout cet ameublement avait été fabriqué de main d'hommes au cours des longs hivers d'autrefois. »

Conclusion

Ces ruines de pierre représentent la première preuve tangible de la présence humaine sur le territoire de Saint-Casimir (1818), hormis les Autochtones.



Il serait intéressant de procéder à des fouilles archéologiques responsables parmi les débris rocheux tout autour des ruines, et même jusqu'à la rivière pour trouver des traces du premier lien entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et Saint-Casimir. Des approches pourraient être faites auprès de l'Université Laval afin d'élaborer un programme étudiant de recherches. Par la suite, un programme de conservation des artefacts attirerait des visiteurs et assurerait des retombées pour Saint-Casimir.

La démarche pourrait démarrer par une entente entre tous les intéressés.

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir
par : **G.-Robert Tessier**

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Casimir
510 Boul. de la Montagne Saint-Casimir G0A 3L0

Baptêmes, mariage et sépultures 1856-2007 de Saint-Alban	38\$
Baptêmes, sépultures (1680-1969) et mariages (1680-1993) de Grondines	38\$
Naissances, mariages (1847-1992) et décès (1847-2000) de Saint-Casimir	38\$
Naissances et décès (1898-1998) de Saint-Thuribe	15\$
Patrimoine Bâti de Saint-Thuribe (118 pages)	20\$
Album-souvenir 1847-1997 de Saint-Casimir (370 pages)	35\$
Familles et Patrimoine bâti de Saint-Casimir 2003 (452 pages)	34\$
Généalogie des familles-souches de Saint-Casimir (1996) (446 pages)	30\$
Saint-Casimir. Généalogie des familles établies après 1842 (444 pages)	30\$
Cinq générations de Tessier marchands généraux à Saint-Casimir (460 pages)	30\$
Alain Grandbois formation d'un seigneur (430 pages)	35\$
HISTOIRE CIVILE de Saint Casimir (318 pages)	30\$

En vente au secrétariat de la SHGSC 339-3130, à l'Auberge du Couvent 339-3232, au Presbytère 339-2951 ou par la poste à l'adresse indiquée; dans ce cas, ajouter 25%.

Nouvelles de la bibliothèque

S.V.P. prendre note que la bibliothèque sera fermée tous les samedis de juillet et août 2013.
Réouverture le samedi 7 septembre 2013.

Également, la bibliothèque sera fermée complètement du 18 au 24 août prochain.

Nicole Tessier

Programmation des activités

Une nouvelle équipe de balle donnée a vu le jour à Saint-Casimir cet été. Le Sports Plus de Saint-Casimir se rajoute aux 7 autres équipes de la ligue de balle des Chenaux. Voici l'horaire pour le mois de Juin. Les parties en **gras** sont ceux à domicile.



Judi 20 juin 20h00 :	St-Casimir VS St-Geneviève
Mardi 25 juin 20h00 :	St-Casimir VS St-Adelphé
Judi 27 juin 20h00 :	St-Narcisse VS St-Casimir
Judi 27 juin 21h00 :	St-Prosper VS St-Casimir
Lundi 1 juillet 20h00:	St-Séverin VS St-Casimir
Lundi 1 juillet 21h00 :	St-Séverin VS St-Casimir
Mardi 2 juillet 20h00 :	St-Casimir VS St-Maurice
Judi 4 juillet 20h00 :	St-Casimir VS St-Narcisse
Judi 11 juillet 21h00 :	St-Casimir VS St-Prosper
Mardi 16 juillet 20h00 :	St-Casimir VS St-Maurice
Judi 18 juillet 20h00 :	St-Casimir VS St-Stanislas



Depuis l'été passé, des parties de baseball ont lieu à chaque dimanche après-midi au terrain de balle de Saint-Casimir. Cette saison, 4 équipes se disputeront le championnat de la Drunk Baseball League. Les Ivrognes, les Milf Hunter, les Beedrills et les Marteaux sont les 4 équipes du circuit. Les parties commencent en général à 13h00 les dimanches pour 2 parties consécutives. Vous pouvez suivre tout l'actualité de la ligue sur Facebook en recherchant : Drunk Baseball League. Venez encourager les gars du coin durant les parties.



Pour la fête de la pêche, plusieurs prix de présence ont été tirés au hasard pour les enfants présents durant la journée. Voici les gagnants.

Canne à pêche + coffre : James Colin et Zack Petitclerc

Canne à pêche garçon : Daniel Colin

Canne à pêche fille : Maryka Perron

Casquette : Derek Dion, Gabriel Leduc, Rémi Douville, Sam Perreault

Chandail : Serge Lépine

BBQ portatif : Gilles Beaudoin

Petites annonces

Terrains à vendre

NOUVEAU

St-Casimir, terrain de 48 504 PC, situé sur la rue Notre-Dame, incluant le terrain côté Nord de la rue sur le bord de la rivière Ste-Anne. Possibilité de construction résidentielle (Prêt à construire). Prix réduit 45,000\$

Tel : **418-339-2952** Marielle Vallée

Boul de la Montagne et 10^{ème} rue (voisin de M. Cyprien Laquerre) lot 163-30 10 260.4 pi carré.

Boul de la Montagne (voisin de M. André Tardif) lot 163-24 16027.4 pi carré.

Louiselle Soulard Duchesneau **339-2852**

La maison de vos rêves, elle est ici, à Saint-Casimir

Saviez-vous qu'il existe deux programmes incitatifs à la construction résidentielle qui pourraient vous venir en aide.

Le premier, en collaboration avec la Caisse de l'Ouest de Portneuf et St-Casimir 2000 inc. pourrait aller jusqu'à 10 000\$;

Le second, avec St-Casimir 2000 inc. pourrait aller jusqu'à 5 000\$.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes incitatifs à la construction résidentielle contactez-nous :

Caisse de l'Ouest de Portneuf
Téléphone : (418) 339-2265

Municipalité de Saint-Casimir
Téléphone : (418) 339-2543

Nouveau!
Municipalité de Saint-Casimir

Développement résidentiel municipal

(avec tous les services)

2,25 \$
du pied carré

	1 ^{ère} phase			2 ^e phase			
Lot #	2	3	4	5	6	7	8
Superficie	0 820 p.	0 960 p.	1 020 p.	1 020 p.	1 020 p.	1 020 p.	1 020 p.
Prix	1 360 \$	1 152 \$	1 020 \$	1 020 \$	1 020 \$	1 020 \$	1 020 \$

Subvention disponible jusqu'à 10 000 \$

418 339-2543
www.saint-casimir.com
Entre montagnes et rivières

Cartes d'affaires

Cartes d'affaires



CLINIQUE CHIROPATRIQUE

kinésiologie appliquée / approche nutritionnelle

St-Marc-Des-Carrières

1339 Boul. Bona-Dussault

(418) 268-3375

Trois-Rivières

5217 Boul. Gene-H.-Kruger

(819) 693-0871

SYLVIE CHANDONNET

AGENTE EN ASSURANCE DE DOMMAGES
DES PARTICULIERS

Affiliée à

Téléphone : 418 362-3108
1 866 708-1004

sylvie.chandonnet@lacapitale.com
sylviechandonnet.com

140, 2^e Rue, Batiscan (Québec) G0X 1A0



CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



Notaires
Fiscalistes
Médiateurs

Me Joscelin Bélanger

Notaire

jbelanger@ward-associes.com

381, boul. De Lanaudière

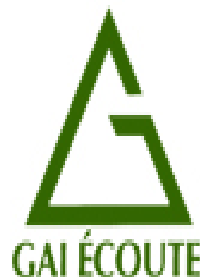
Ste-Anne-des-la-Pérade QC G0X 2J0

110, place de l'Église

St-Casimir QC G0A 3L0

Tél. : 418 325-2507, poste 1302, Téléc. : 418 325-2517

VOS BIEN



Centre d'aide,
d'écoute téléphonique
et de renseignements des
gais et lesbiennes du Québec

1-888-505-1010 / aide@gaiecoutte.org

Pour vos travaux de rénovation

Homme d'expérience avec références

Peinture : intérieur et extérieur ;

Pose de céramique ;

Plomberie de base ;

Pose de plancher flottant et bois francs.

Travail assuré

Estimation gratuite

Multiservices J.M. Biasotto

180 4^{ème} rue, St-Casimir

Tél (418) 339-2125

NEQ : 2266528357

BLEUETS À VENDRE

Petits ou gros, cueillis ou auto-cueillette

Ouverture vers la mi-juillet dépendamment de la température.

Téléphoner avant de vous présenter.

Bruno Laquerre : 1292 Boul. de la Montagne
418-339-2013



L'auberge du
Couvent
de Saint-Casimir

Idéal pour
les fêtes
familiales
et les
anniversaires !

- 32 chambres
- 4 salles de réception
- Service de traiteur

418 339-3232

370, boulevard de la Montagne, Saint-Casimir

1 877 339-3232

www.aubergeducouvent.com

LOGEMENTS À LOUER (2 ½, 3 ½, 4 ½)

dans un secteur tranquille de Saint-Casimir avec
une SUPERBE vue sur la rivière Sainte-Anne !
Libre immédiatement...

418-339-2486 ou 418-571-8704 ou 418-839-4086

Cartes d'affaires

Cartes d'affaires

Nouvel horaire

Lundi au mercredi	8h à 17h
Jeudi et vendredi	8h à 20h
Samedi	8h à 16h
Dimanche	9h à 15h



Maintenant ouvert le dimanche

Garderie Titi et Jerry pour petits animaux Pension familiale

415, Rue Tessier Ouest
Saint-Casimir (Qué) G0A 3L0

418-339-3522

garderietitijerry@yahoo.com

www.garderietitijerry.com



Chats, lapins, rats, furets, autres rongeurs, oiseaux, poules

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

JUILLET 2013

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
----------	-------	-------	----------	-------	----------	--------

	1 Bureau municipal fermé	2 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	3 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>	4 Bibliothèque 18h30 à 20h30	5	6 Bibliothèque (Fermée)
7 <u>Adace St-Casimir</u> 11h00 <u>Messe St-Thuribe</u> 11h00	8 Conseil municipal 20h00	9 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 <u>Récupération</u>	10 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Mat. Organiques</u>	11 Bibliothèque 18h30 à 20h30	12	13 Bibliothèque (Fermée)
14 <u>Messe St-Casimir</u> 11h00	15	16 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	17 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>	18 Bibliothèque 18h30 à 20h30	19	20 Bibliothèque (Fermée)
21 <u>Adace St-Casimir</u> 11h00 <u>Messe St-Thuribe</u> 11h00	22 Bureau municipal fermé	23 Bureau municipal fermé Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 <u>Récupération</u>	24 Bureau municipal fermé Messe C. Héberg. 14h30 <u>Mat. organiques</u>	25 Bureau municipal fermé Bibliothèque 18h30 à 20h30	26 Bureau municipal fermé	27 Bibliothèque (Fermée)
28 <u>Messe St-Casimir</u> 11h00	29	30 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	31 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>			

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

AOÛT 2013

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
----------	-------	-------	----------	-------	----------	--------

				1 Bibliothèque 18h30 à 20h30	2	3 Bibliothèque (fermée)
4 Adace <u>St-Casimir</u> 11h00 Messe <u>St-Thuribe</u> 11h00	5	6 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 <u>Récupération</u>	7 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Mat. organiques</u>	8 Bibliothèque 18h30 à 20h30	9	10 Bibliothèque (fermée)
11 Messe <u>St-Casimir</u> 11h00	12 Conseil municipal 20h00	13 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	14 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>	15 Bibliothèque 18h30 à 20h30	16	17 Bibliothèque (fermée)
18 Adace <u>St-Casimir</u> 11h00 Messe <u>St-Thuribe</u> 11h00	19	20 <u>Bibliothèque</u> <u>FERMÉE</u> Ouvrir 13h00 à 15h00 <u>Récupération</u>	21 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Mat. organiques</u>	22 <u>Bibliothèque</u> <u>FERMÉE</u>	23	24 Bibliothèque (fermée)
25 Messe <u>St-Casimir</u> 11h00	26	27 Bibliothèque 13h30 à 15h30 Ouvrir 13h00 à 15h00 Messe 19h00	28 Messe C. Héberg. 14h30 <u>Déchets</u> <u>Mat. organiques</u>	29 Bibliothèque 18h30 à 20h30	30	31 Bibliothèque (fermée)